

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-114 du 8 avril 1983

chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs, de l'intérim du Camarade Philippe AKPO, Ministre de la Santé Publique pour compter du 5 avril 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-113 du 6 avril 1983 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 6 avril 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 5 avril 1983, le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 avril 1983

pour le Président de la République absent, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2
MTAL-MSP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections
4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6
BCP 1 JORPB 1.-